

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 6 décembre 2010, à 19h30, présidée par la Mairesse, Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Jean-Claude Daoust	M. Jean-Claude Charest
Mme Sylvie Viau	M.

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

Monsieur le conseiller Ronald Massey est absent.

2010-12-06-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Réal Crête demande l'ajout à 18. Varia « Jeux de galet et pétanque ».
Monsieur le conseiller Mario St-Pierre demande l'ajout à 18. Varia « Rémunération des élus ».

2010-12-06-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Adoption des minutes du 1^{er} novembre 2010
6. Lecture et approbation des comptes
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Rapport du maire
9. Résolution
 - Déclarations des intérêts pécuniaires
 - Remboursement au Fonds de roulement et correction résolution
 - Avis de motion pour le règlement de tarification et de taxation municipales 2010
 - Budget de la Cour municipale commune pour l'année 2010
 - Adoption nouvelle entente « Entente portant sur une fourniture de services en matière d'application et de gestion de l'imposition de droits réglementaires aux exploitants de carrières et sablières »
 - Adoption de la Politique de gestion contractuelle
 - Nomination au comité de diversification (1 représentant et 1 substitut)
 - Achat de portables pour les élus (conseil sans papier)
 - Location de la salle communautaire – augmentation du montant en 2011
 - Politique de gestion des ressources humaines : modification de l'annexe B
 - Adoption de la mise à jour du Plan de sécurité civile 2010
 - Entente Croix-rouge
 - Formation COMBEQ
10. Demande de don et d'aide financière
 - Opération Nez rouge - Don
11. Usine d'épuration
12. Aqueduc
13. États financiers mensuels au 30 novembre 2010
14. Adoption du rapport de correspondance
15. Régie de protection incendie
 - Relation avec la Régie
16. Régie des déchets solides
17. Divers
 - MRC – Antenne de radio et de télécommunication
 - Université de Sherbrooke – Stagiaire en histoire – Hiver 2011

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

18. Varia

- Jeux de galet et pétanque
- Rémunération des élus

Adopté.

2010-12-06-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande des informations concernant le recyclage (articles pouvant être recyclés) et concernant la vision d'avenir du conseil municipal.

2010-12-06-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que les minutes du 1^{er} novembre 2010 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2010-12-06-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité à été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 2077 à 2125 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (31 931.53\$) et le rapport de salaires versés (novembre 2010) en date du 6 décembre 2010.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2010-12-06-06: INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust résolu à l'unanimité;

D'archiver les intérêts pécuniaires des 6 conseillers et le maire qui ont déposé leurs déclarations.

Adopté.

2010-12-06-07: FONDS DE ROULEMENT – ANNULATION DE RÉOLUTIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité;

D'annuler l'emprunt au fonds de roulement pour l'achat de nos civiques (911) et poteaux tel que décrit dans la résolution 2010-08-02-11 car la dépenses sera assumées à même le surplus de présent exercice ;

D'annuler l'emprunt au fonds de roulement pour la fourniture et l'installation de 3 bornes sèches d'incendie tel que décrit dans la résolution 2010-08-23-02 car la dépenses sera assumées à même le surplus de présent exercice ;

Adopté.

2010-12-06-08: AVIS DE MOTION

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust donne avis de motion, qu'à une séance subséquente un règlement ayant pour objet la tarification et la taxation municipales pour l'année 2011, sera présenté.

2010-12-06-09: BUDGET DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT que la Cour municipale commune de Coaticook a soumis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

D'adopter le budget de l'année 2011 démontrant des revenus et dépenses équilibrés de 127 600\$ de la Cour municipale commune de Coaticook.

Adopté.

2010-12-06-10: ENTENTE PORTANT SUR UNE FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'APPLICATION ET DE GESTION DE L'IMPOSITION DE DROITS RÉGLEMENTAIRES AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde adopte l'Entente portant sur une fourniture de services en matière d'application et de gestion de l'imposition de droits réglementaires aux exploitants de carrières et sablières entre les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Ville de Waterville et la MRC de Coaticook.

QUE la municipalité autorise la mairesse et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

Adopté.

2010-12-06-11: POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE les élus ont tous pris connaissance du projet de politique de gestion contractuelle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité adopte la Politique de gestion contractuelle présentée.

Adopté.

2010-12-06-12: NOMINATION AU COMITÉ DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE COATICOOK

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

De désigner au comité de diversification de la MRC de Coaticook :

- la mairesse, Lucie Tremblay, représentante
- la directrice générale, substitut.

Adopté.

2010-12-06-13: ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES POUR UN CONSEIL SANS PAPIER

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'achat de 6 ordinateurs portables pour un conseil sans papier d'un montant maximum de 5 000 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera financé à même le surplus général de l'exercice.

Les ordinateurs demeureront la propriété de la Municipalité. Les conseillers devront remettre leurs portables à la fin de leurs mandats.

Adopté.

**2010-12-06-14: AUGMENTATION DES COÛTS DE LOCATION DE LA SALLE
COMMUNAUTAIRE EN 2011**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

D'augmenter les coûts de location de la salle communautaire dès le 1^{er} janvier 2011 comme suit par jour de location :

- Réguliers : 125\$
- Organismes : 50\$.

Adopté.

**2010-12-06-15 : MODIFICATION DE L'ANNEXE B DE LA POLITIQUE DES
CONDITIONS DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2011**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

De modifier l'annexe B de la Politique des conditions de travail pour l'année 2011.

Adopté.

2010-12-06-16 : PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE ST-HERMÉNÉGILDE – MISE À JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

D'adopter la mise à jour du Plan de sécurité civile de St-Herménégilde.

Adopté.

2010-12-06-17: ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité, de conclure une entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge selon la lettre d'entente entre la municipalité de St-Herménégilde et la Croix-Rouge et selon les modalités de services suivants :

MODALITÉS D'OFFRE DE SERVICE

Lors de sinistres mineurs

Lors de sinistres mineurs et lorsque que le plan de sécurité civile municipal, section services aux sinistrés, n'est pas mis en opération, la CROIX-ROUGE dispensera **gratuitement** les services aux sinistrés.

La CROIX-ROUGE dispensera les services en fonction de l'analyse des besoins des sinistrés jusqu'à un maximum de 72 heures suivant le sinistre. Les normes d'assistance aux sinistrés phase d'urgence de la CROIX-ROUGE seront appliquées.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Cependant, lorsque le nombre de sinistrés atteint 100 personnes ou plus ou que les sinistrés ont des besoins particuliers, la CROIX-ROUGE pourrait solliciter l'aide de la MUNICIPALITÉ pour obtenir du support (ressources humaines et matérielles), afin de venir en aide à ses citoyens sinistrés.

Lors de sinistres majeurs

Lors de sinistres majeurs ou lorsque la MUNICIPALITÉ met en fonction son plan de sécurité civile (section services aux sinistrés), la CROIX-ROUGE organisera les services aux sinistrés, tels que demandés par la MUNICIPALITÉ et en appui à celle-ci.

La MUNICIPALITÉ remboursera à la CROIX-ROUGE les dépenses relatives à la prestation des services aux sinistrés ainsi que les dépenses encourues relatives aux ressources humaines et matérielles utilisées et associées à la prestation de cette aide. La facturation sera effectuée selon l'entente convenue dans l'Offre de service aux sinistrés et de matériel lors d'intervention d'urgence et telle que décrite à l'annexe A, Guide sur l'identification des coûts assumés par une municipalité ou tout autre demandeur.

Afin d'aider la CROIX-ROUGE à bien préparer son personnel et à planifier les services à offrir, la MUNICIPALITÉ identifie à titre indicatif, les services aux sinistrés ainsi que le niveau de l'aide demandée à la CROIX-ROUGE comme étant les suivants : (cocher)

Services	Organisation du service	Soutien Bénévole
Rétablissement des liens familiaux (Inscription et Renseignements)	✓	
Accueil et information		✓
Hébergement de secours	✓	
Alimentation de secours		✓
Habillement de secours	✓	
Services personnels (Services généraux)	✓	

L'organisation d'un service signifie que la CROIX-ROUGE gère, supervise et fait la prestation du service.

Le soutien bénévole signifie que la CROIX-ROUGE met à la disposition de la MUNICIPALITÉ des ressources bénévoles qui dispenseront le service sous la supervision de la MUNICIPALITÉ.

Lors d'une demande d'aide en cas de sinistre majeur, la MUNICIPALITÉ pourra modifier ses choix en fonction des événements et selon des besoins.

Afin d'aider la CROIX-ROUGE à bien planifier sa logistique concernant les ressources matérielles d'urgence dont elle dispose, la MUNICIPALITÉ pourrait demandé les types de matériel suivant à la CROIX-ROUGE :

- Lits pliants
- Couvertures
- Oreillers
- Trousses d'hygiène

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S

no de résolution
ou annotation

DURÉE DE L'ENTENTE

- Cette entente est valide pour trois ans (3) et entre en vigueur à la date de signature par le représentant de la MUNICIPALITÉ;
- La présente entente se renouvellera automatiquement pour une seule période d'une même durée, à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les 90 jours précédant l'expiration de celle-ci;
- Toutefois, l'une ou l'autre des parties peut résilier la présente entente en tout temps par l'envoi, à l'autre partie, d'un avis écrit de résiliation transmis dans les quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de sa prise d'effet;
- La présente entente pourra être modifiée en tout temps avec le consentement mutuel et écrit des parties.

AUTRES DISPOSITIONS

La municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2011 : 125\$
- 2012 : 150\$
- 2013 : 150\$
-

QUE la municipalité autorise la mairesse et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

Adopté.

2010-12-06-18: FORMATION COMBEO – FOM – INSPECTEUR BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

D'autoriser l'inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, à la formation « Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme » au coût de 450\$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera assumée par les trois municipalités de l'entente de partage de cette ressource humaine.

Adopté.

2010-12-06-19: DONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et Résolu à l'unanimité;

De remettre un don de 25\$ à :

- Opération Nez-Rouge.

Adopté.

2010-12-06-20: USINE D'ÉPURATION

Il y a eu achat de matériel pour faciliter la prise d'échantillonnage mensuel.

2010-12-06-21: EAU POTABLE

Un robinet devra être installé afin de permettre la prise d'échantillonnage au bâtiment du réservoir d'eau potable.

2010-12-06-22: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 30 novembre 2010.

2010-12-06-23: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que la correspondance reçue du 2 novembre 2010 au 6 décembre 2010 de même que le rapport de la secrétaire-trésorière soient déposés aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie ou en prendre connaissance.

Adopté.

2010-12-06-24: RÉGIE INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde exprime certaines insatisfactions envers sa relation avec la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité mandate monsieur le conseiller Réal Crête, pour l'étude des différentes possibilités de couvertures incendies pour la municipalité.

Adopté.

2010-12-06-25: RÉGIE DES DÉCHETS

Aucune nouvelle information.

2010-12-06-26: ANTENNE DE RADIO ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

ATTENDU QU'actuellement l'implantation d'antennes et de tours de télécommunication n'est pas régie par la municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité étudie avec la MRC de Coaticook, la possibilité de réglementer les antennes et les tours de télécommunication.

Adopté.

2010-12-06-27: STAGE EN HISTOIRE – HIVER 2011 – UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité procède à une offre de stage en histoire à l'Université de Sherbrooke. La proposition de stage permettrait de numériser les procès-verbaux et règlements faisant partie de l'histoire de la municipalité. Les travaux se dérouleraient en mars 2011.

Adopté.

2010-12-06-28: VARIA

Le projet de galet et de pétanque sera réalisé en 2011. Les propositions de types d'équipements sont présentement à l'étude.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Le règlement sur la rémunération des élus sera étudié afin de revoir la rémunération de base (à partir de celle prévue par le code municipal), la rémunération à la présence lors des réunions (ordinaires et autres).

2010-12-06-29: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 21h20.

Adopté.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.